

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à 17 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 16 mars 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Béatrice BRABANT, Céline FRECHOU, Joëlle GARCES, Agnès LATAPIE, Éric DELCASSO, Christian GENIEZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphaël BENOIT est élu secrétaire de séance.

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION

(23-2026)

M. le Maire expose qu'il convient de fixer les indemnités de fonction aux élus dans le cadre de l'exercice effectif du mandat, impliquant d'avoir reçu une délégation du Maire.

VU les articles L 2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire a le droit à l'indemnité de fonction maximale ;

Considérant qu'il convient de fixer les indemnités de fonction des adjoints ayant une délégation du Maire ;

Considérant qu'il ne faut pas dépasser l'enveloppe indemnitaire maximale annuelle (composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des adjoints en exercice), à savoir : $(49\,326,29\text{€} \times 44,3\% \text{ pour le Maire}) + [(49\,326,29\text{€} \times 11,77\% \times 4 \text{ adjoints})] = 45\,074,35\text{€}$, soit :

- 1 820,96€ brut mensuel pour le Maire
- 483,81€ brut mensuel pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Décide de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Taux en pourcentage
Maire	Monsieur	CARRERE Philippe	28,6 %
1 ^{er} adjoint	Monsieur	CAUMONT Marc	9,8 %
2 ^{ème} adjointe	Madame	GARCES Joëlle	9,8 %
3 ^{ème} adjoint	Monsieur	AUZERAL Stéphane	9,8 %
4 ^{ème} adjointe	Madame	Kate CROCKER MARIE	9,8 %

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau